



ASSOCIATION DES CLUBS CORPORATIFS D'ARRAS ET DE LA C.U.A

BILLARD (phase 2) et FLECHETTES 2024-2025

REGLEMENT PARTICULIER

En parallèle l'une de l'autre, une compétition de BILLARD et une compétition de FLECHETTES se dérouleront :

Le mardi 10 juin 2025 à partir de 18H00 (début de la compétition 18h30 et fin 22h30)

Chez notre partenaire Khub, 78 Route de Béthune, 62223 Sainte-Catherine

La liste des concurrents est à retourner pour le 3 juin 2025 par email à : corpos.cua@gmail.com

1 – LES CONCURRENTS

Chaque concurrent devra être titulaire de la licence corporative et devra faire valider son inscription à cette compétition par son club corporatif. Les ayants droit (conjointes et enfants à partir de 14 ans) sont autorisés à concourir.

Les championnats sont individuels mais les classements finaux sont établis par corporation.

Un concurrent ne pourra participer qu'à un seul des deux championnats.

2 – LES CHAMPIONNATS

Le règlement en vigueur pour la rencontre de billard est le règlement officiel de la Fédération Française de Billard. Une phase qualificative sera jouée en poules et suivie d'un tableau principal en élimination directe et d'une consolante. Le nombre de manches pour remporter un match sera déterminé le jour de la compétition.

Le règlement en vigueur pour la rencontre de fléchettes est le règlement officiel de la Fédération Française de Darts. La compétition pourra se jouer selon l'un des modes de jeu suivant ou selon un panachage de ceux-ci : 501, 301 et Cricket. Une phase qualificative sera jouée en poules et suivie d'un tableau principal en élimination directe et d'une consolante.

Tout litige sera réglé par les administrateurs des corps.

3 – CLASSEMENT

Pour chaque compétition, un classement individuel est établi à l'issue des parties.

Un classement final départagera les clubs corps grâce à l'addition des résultats de leurs joueurs. Le barème des points sera le suivant (en cas de forte affluence, ce barème pourra être ajusté) :

* Joueur finissant dernier : 1 point

* Joueur finissant premier : nombre de points = nombre de participants

* Les autres joueurs sont classés selon leur position et marquent le nombre de points correspondant

4 – TARIFS 2025

Pour chaque compétition, à la charge des clubs ou des joueurs : 19€ TTC par joueurs incluant la participation aux épreuves (billard ou fléchettes) durant 4 heures ainsi qu'un buffet d'natatoire (hors boissons sauf eau et café)

5 – EQUIPEMENT ET SECURITE

Les concurrents s'engagent à respecter le matériel prêté et consignes qui leur seront précisées.

6 – INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font impérativement avant le mercredi 3 juin 2025 :

soit par mail

soit via la boutique PayAsso des corpos :

<https://www.payasso.fr/association-des-clubs-corporatifs-de-la-communaute-urbaine-arras/paiement>



Pour toute question:
Mickael PETIT
corpos.cua@gmail.com
0615530100

